

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 04 avril 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 avril 2022

### DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - NIORT NUMERIC 2022 (L'INNN) - NOUVELLE DÉNOMINATION DE L'ÉVÉNEMENT ET TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### **Titulaires absents :**

Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022

### **DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - NIORT NUMERIC 2022 (L'INNN) - NOUVELLE DÉNOMINATION DE L'ÉVÈNEMENT ET TARIFICATION DES PRESTATIONS POUR LES PROFESSIONNELS**

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

L'intérêt pour l'évènement Niort Numeric ne se dément pas depuis sa création en 2013. Cette manifestation s'impose comme l'un des rendez-vous marquant des professionnels du digital. Niort Numeric permet à la Communauté d'Agglomération du Niortais et à ses partenaires, de développer les usages professionnels du numérique et de l'informatique pour :

- valoriser une filière créatrice d'emplois et de formations diplômantes,
- donner une belle visibilité aux entreprises informatiques et numériques présentes sur le territoire,
- sensibiliser les professionnels aux usages et aux technologies numériques,
- informer le grand public sur les nouveaux développements et usages informatiques qui font l'actualité,
- contribuer à mettre en relation les donneurs d'ordre et les fournisseurs dans l'objectif de dynamiser les affaires,
- répondre aux problématiques d'emplois et de recrutement du bassin niortais.

Depuis sa création, la rencontre a accueilli près de 19 000 visiteurs.

En 2019, ce sont plus de 4 500 visiteurs sur les deux journées ; 350 participants à la soirée French Tech ; 564 entretiens au job dating ; 53 intervenants ; 284 exposants répartis sur 60 stands.

En 2022, l'évènement aura lieu les 5 et 6 octobre, en centre-ville de Niort (Place du Donjon et Espace Niort Tech), comme prévu en 2020 pour l'évènement qui a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Nous avons profité de ces deux années pour retravailler l'évènement avec l'ambition de le positionner comme un temps fort incontournable au niveau national dans les domaines du risque, de l'assurtech, de l'innovation et du numérique.

Cette évolution passe par un nouveau nom « l'INNN – salon de l'*Innovation numérique, de l'Insurtech, In Niort* ».

Ainsi, la proposition de valeur qui sera faite aux entreprises sera de mettre l'accent sur leur activité et leurs produits, leur marque, par le biais de prises de parole, de rendez-vous d'affaires, de stands, de master classes...

## 1) Les tarifs des prestations proposés seront les suivants :

### ➤ **Sponsoring** : Nous proposerons 4 niveaux de sponsoring :

- Niveau 1 : 3 500 € ;
- Niveau 2 : 7 000 € ;
- Niveau 3 : 15 000 € (2 sponsors possibles) ;
- Niveau 4 : 25 000 € (1 seul sponsor possible).

Chaque partenaire bénéficiera de niveaux de prestations spécifiques adaptées au montant du sponsoring choisi (communication, prise de parole, accès privilégiés à certains espaces...).

### ➤ **Tarif des interventions** :

- Intervention en format **Atelier** (intervention de 30 mn) : **2 500 € / entreprise** ;
- Intervention en format **Pitch** (intervention de 15 mn) : **650 € / entreprise**.

Pour le sponsoring de Niveau 1, si l'entreprise souhaite animer un atelier, il sera proposé une réduction de 50% sur le montant de celui-ci (soit 1 250 € au lieu de 2 500 €) que l'entreprise ajoutera au montant du sponsoring.

Pour les niveaux 2, 3 et 4, l'atelier est offert dans le cadre du pack sponsor.

Pour les interventions « courtes », la prestation sera offerte aux 4 niveaux de sponsoring.

### ➤ **Prix des stands** :

<b>STAND de 6 m<sup>2</sup></b>		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		<b>Mobilier (facultatif)</b> : 2 tabourets + 1 mange-debout + 1 poubelle
<b>Prix du m<sup>2</sup></b>	<b>Total 1</b>	<b>Total 2</b>
40 €/m <sup>2</sup>	<b>240 €</b>	<b>410 €</b>
<b>TOTAL si 1 + 2</b>		<b>650 €</b>
<b>STAND 12 m<sup>2</sup></b>		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		<b>Mobilier (facultatif)</b> : 4 tabourets + 2 mange-debout + 1 poubelle
<b>prix /m<sup>2</sup></b>	<b>total 1</b>	<b>Total 2</b>
45 €/m <sup>2</sup>	<b>540 €</b>	<b>660 €</b>
<b>TOTAL si 1 + 2</b>		<b>1 200 €</b>
<b>STAND 18 m<sup>2</sup></b>		
Inclus pack de base : compteur électrique et délimitation de stand		<b>Mobilier (facultatif)</b> : 4 tabourets + 2 mange-debout + 1 poubelle + 1 comptoir
<b>prix /m<sup>2</sup></b>	<b>total 1</b>	<b>Total 2</b>
50 €/m <sup>2</sup>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>
<b>TOTAL si 1 + 2</b>		<b>1 800 €</b>

- **Stands startup** (comptoir partagé – 2 m<sup>2</sup>) : **350 €**

➤ **Prix d'entrée pour la soirée Réseau du 5 octobre :**

L'accès à la soirée Réseau (conférence + cocktail et animations) sera payant : 15 € / personne (250 places visées).

Les sponsors bénéficieront d'entrées gratuites :

- Niveau 1 : 4 entrées gratuites ;
- Niveau 2 : 6 entrées gratuites ;
- Niveau 3 : 8 entrées gratuites ;
- Niveau 4 : 12 entrées gratuites.

**1) Mode de règlement des différentes prestations :**

- Pour le règlement des sommes dues pour les sponsorings, ateliers, pitches et réservation des stands, un avis de sommes à payer sera émis par la collectivité au vue de la convention qui sera établie entre le client et Niort Agglo.
- Pour la soirée Réseau : le règlement des places sera effectué par carte bancaire en amont de l'événement sur le compte de dépôt de fond de la régie de recette de Niort TECH via sa plateforme de réservation en ligne.

Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf événement de force majeur empêchant la tenue de la manifestation et uniquement sur validation de la collectivité.

Tous ces tarifs s'entendent net de taxes.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la tarification des prestations proposées ci-dessus,
- Approuve les modes de règlement des prestations,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer tous les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**François GUYON**

**Délégué du Président**